



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 13 décembre 2021 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin et Olivier Surprenant, sous la présidence du maire suppléant M. Jean-Yves Boulianne, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. M. Patrick Melchior est absent.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2021-685

Lettre du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2021-686

Rapport de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2021-687

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Réglementation

2021-688

Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 651 000 \$ - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 651 000 \$, non daté.*

CONSIDÉRANT que lorsqu'il s'agit d'emprunter pour effectuer des dépenses en immobilisations, toutes les Municipalités locales, quelle que soit leur taille, ont le pouvoir de ne décrire l'objet du règlement qu'en termes généraux;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de se prévaloir de cette disposition pour prévoir l'acquisition de trois véhicules, dont l'achat sera financé dans le même règlement d'emprunt;

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 651 000 \$* afin de prévoir le financement de l'achat de trois véhicules pour le Service des travaux publics.

2021-689

Dépôt du projet de Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 651 000 \$

Document : *Projet de Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 651 000 \$, non daté.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 651 000 \$*.



2021-690

Procédure de demande de scrutin référendaire - Règlement 624 abrogeant le Règlement 622 décrétant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur les rues Principale Est et Gobeille et de prolongement des services sur la rue Gobeille et pourvoyant à un emprunt de 1 108 000 \$ pour en acquitter le coût

Document : Certificat de la greffière daté du 8 décembre 2021.

Le certificat de la greffière dans le cadre de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le *Règlement 624 abrogeant le Règlement 622 décrétant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur les rues Principale Est et Gobeille et de prolongement des services sur la rue Gobeille et pourvoyant à un emprunt de 1 108 000 \$ pour en acquitter le coût* est déposé, celui-ci ne contient aucune demande.

2021-691

Adoption du Règlement 625 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2022

Document : *Règlement 625 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2022*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Yves Boulianne a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 6 décembre 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 625 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2022* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-692

Adoption du Règlement 626 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2022

Document : *Règlement 626 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2022*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Yves Boulianne a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 6 décembre 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 626 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2022* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2021-693

Adoption du Règlement 627 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2022

Document : *Règlement 627 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2022*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Yves Boulianne a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 6 décembre 2021;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 627 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2022* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2021-694

Nomination d'un préposé à la collecte des ordures

CONSIDÉRANT qu'un poste de préposé à la collecte des ordures est actuellement vacant;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination de M. François Tringle à titre de préposé à la collecte des ordures au Service des travaux publics, rétroactivement au 6 décembre 2021.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Finances municipales

2021-695

Contrat de soutien informatique du réseau

Document : Dossier de la trésorière daté du 2 décembre 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler, pour l'année 2022, le contrat d'entretien et de gestion du parc informatique auprès de la compagnie ITGS inc. au coût de 104 991,84 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-414.

2021-696

Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 7 décembre 2021

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 7 décembre 2021.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 120 253,44 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 149 830,16 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 7 décembre 2021 soit approuvé.

2021-697

Travaux de modification du canal Parshall - Paiement 3

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 2 décembre 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 3 des travaux de modification du canal Parshall à la compagnie Les Entreprises Denexco inc. au montant de 116 789,11 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 11 286,43 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

Traitement des eaux

2021-698

Construction d'une nouvelle prise d'eau - Mandat de représentation

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 30 novembre 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la firme GBI Experts-conseils inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville de Farnham, la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour réaliser la construction d'une nouvelle prise d'eau à la station de production d'eau potable, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation.

QUE la Ville de Farnham autorise la firme GBI Experts-conseils inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville de Farnham, la demande d'autorisation au ministère des Forêts de la faune et des parcs pour réaliser la construction d'une nouvelle prise d'eau à la station de production d'eau potable, en vertu de l'article 128.7 de la *Loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune* et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation.

QUE la Ville de Farnham s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

QUE la Ville de Farnham s'engage à utiliser et à entretenir les installations de la nouvelle prise d'eau brute conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

QUE la Ville de Farnham s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des nouvelles installations de la prise d'eau brute et en fournir un exemplaire au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques au plus tard soixante jours après leur mise en service.



QUE, lors de l'envoi de la demande de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Ville de Farnham émettra un chèque au montant de 4 041 \$, à l'ordre du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

QUE, lors de l'envoi de la demande de l'article 128.7 de la *Loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune*, la Ville de Farnham émettra un deuxième chèque au montant de 2 020,36 \$, à l'ordre du ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-400-00-721.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 11.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Jean-Yves Boulianne
Maire suppléant